



LA FACE CACHÉE  
DU CRÉDIT

Ta voiture t'emmènera...  
**Ton crédit** te suivra



Une initiative de la plateforme  
**Journée Sans Crédit**  
[www.journeesanscredit.be](http://www.journeesanscredit.be)

# TA VOITURE T'EMMÈNERA... TON CRÉDIT TE SUIVRA

Envie d'une nouvelle voiture ? Prêt à tempérament, crédit ballon, crédit à 0%, Private Lease... Une multitude de financements s'offrent à toi... Tu es perdu. Comment choisir ? Cette brochure tente de t'éclairer au mieux selon tes attentes et tes besoins, tout en restant attentif aux dangers qui pourraient se présenter.

## TU AS BESOIN D'UNE NOUVELLE VOITURE ?

Il existe différents types de financements pour acheter une voiture. Avant de signer, il est intéressant de comparer les différentes formules. Tu trouveras dans les pages centrales le tableau comparant les différentes offres qui existent sur le marché.

Afin d'obtenir ta voiture au meilleur prix, mieux vaut ne pas se précipiter. Recevoir les bonnes informations et quelques conseils t'aidera à choisir plus sereinement !

Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) comprend les intérêts, les commissions, les frais de dossiers et tous les frais liés au crédit. C'est donc un bon moyen pour comparer les crédits entre eux. Mais attention, il faudra également être attentif à la durée du crédit et au coût total du crédit ainsi qu'à tous les frais annexes (assurances, etc.) qui peuvent augmenter le coût de la voiture

## TON CONTRAT SOUS LA LOUPE !

- ✓ Fais le point sur ta situation budgétaire et tes capacités de remboursement, avant de faire le tour des concessionnaires pour l'achat de ton véhicule. En effet, assure-toi que ton budget ne sera pas déséquilibré par cette nouvelle charge ;
- ✓ Pense à utiliser les comparateurs de crédits sur internet pour avoir une idée du taux que tu pourrais obtenir auprès de différents organismes. Cela t'aidera pour la négociation qui suivra ;
- ✓ Commence par négocier le prix de la voiture avec le vendeur et les conditions de reprise de ton ancien véhicule avant de parler du crédit ;
- ✓ N'hésite pas à faire jouer la concurrence en faisant valoir les différents taux proposés ailleurs (banques, concessionnaires...) ;
- ✓ Compare ensuite toutes les offres obtenues en prenant en compte le TAEG, le montant à emprunter, la durée du contrat et le coût des assurances proposées.



Bien souvent, l'assurance de la voiture est l'un des postes les plus onéreux. Sache que si le concessionnaire te propose diverses assurances, il n'y a que l'assurance responsabilité civile pour le véhicule qui est obligatoire. En outre, les assurances contractées auprès du vendeur sont généralement plus chères. N'hésite pas à te rendre auprès d'une compagnie d'assurances ou d'un courtier afin de pouvoir comparer les offres qui te seront proposées.

Type de financement	En quelques mots...	Remboursement et durée
Prêt à tempérament	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appelé aussi prêt personnel.</li> <li>• Permet de financer l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion (le TAEG est souvent plus élevé dans ce dernier cas).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remboursement constant pendant toute la durée du contrat.</li> <li>• Durée du contrat fixée dès le début.</li> </ul>
Crédit ballon	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permet uniquement de financer l'achat d'un véhicule neuf.</li> <li>• A la fin du contrat, la dernière mensualité (le ballon) devra être payée pour acquérir la pleine propriété du véhicule.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faibles mensualités pendant toute la durée du contrat mais une dernière mensualité bien plus élevée appelée « le ballon ».</li> <li>• Durée fixée dès le début du contrat (en général de 3 à 5 ans).</li> </ul>
Crédit à 0%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prêt à tempérament sans intérêt permettant l'achat d'un véhicule neuf.</li> <li>• Seul le prix du véhicule sera à rembourser.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remboursement constant pendant toute la durée du contrat.</li> <li>• Durée fixée dès le début du contrat.</li> </ul>
Private Lease	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ce financement n'est pas un crédit.</b></li> <li>• C'est un contrat de location d'une voiture neuve sans option d'achat.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le montant du loyer est principalement déterminé par le véhicule choisi, la durée du contrat et le kilométrage.</li> <li>• Certains frais sont compris dans le « loyer » (assurance, taxe, entretien, etc.).</li> <li>• Une première mensualité plus importante peut être demandée. Par la suite, les mensualités sont constantes.</li> <li>• Durée fixée dès le début du contrat (entre 2 et 5 ans) et peut être résilié à tout moment moyennant le paiement d'une indemnité.</li> </ul>

Intérêts et frais	Avantages	Inconvénients et points d'attention
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il faut rajouter le coût des assurances dont le prix n'est pas compris dans le TAEG.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de surprise, le montant à payer et la durée sont fixés dès le départ.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attention au coût des assurances que l'on va te proposer et qui ne te seront pas forcément utiles.</li> <li>• Sauf pour l'assurance RC de base, elles ne sont pas obligatoires.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le crédit ballon est un crédit qui coûte cher (plus qu'un prêt à tempérament avec une durée et un TAEG identique).</li> <li>• Si tu espères revendre la voiture pour payer le ballon, elle devra être en très bon état, sinon des frais de réparation te seront réclamés.</li> <li>• Un forfait kilométrique est souvent imposé dans les conditions de reprise. Si tu le dépasses, les kilomètres en plus te seront facturés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faibles mensualités (sauf la dernière) mais coût total élevé.</li> <li>• L'avantage de pouvoir changer souvent de voiture à petit prix est une illusion. En effet, ce crédit est cher et la reprise du véhicule est assortie de conditions qui ne sont pas facilement remplies.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La dernière mensualité (le ballon) est très importante. Elle peut aller en pratique jusqu'à 50% de la valeur du bien financé !</li> <li>• A la fin du contrat, il n'est jamais certain que la revente du véhicule te permettra de rembourser le ballon et les frais qui peuvent t'être réclamés en plus.</li> <li>• Même en rendant la voiture, tu risques donc d'être encore endetté et de devoir reprendre un nouveau crédit pour pouvoir rembourser ces montants.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas d'intérêts à payer.</li> <li>• Attention ! Certains vendeurs pourraient être tentés de te faire souscrire des assurances qui ne te seront pas forcément utiles. Ils ne peuvent en aucun cas te les imposer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un crédit avec TAEG 0% est un crédit sans intérêts et sans frais.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les conditions de reprise de ton ancien véhicule et la remise sur l'achat du nouveau peuvent être minimes, certaines options du véhicule deviennent payantes (ex : le GPS), surtout si tu négocies le crédit avant le prix du véhicule.</li> <li>• Demande donc d'abord une offre d'achat sans crédit et ensuite un crédit à 0%.</li> <li>• Pour être certain de la gratuité totale du crédit, analyse bien le contrat. N'y a-t-il pas, par exemple, une assurance assistance ou autre qui va venir s'ajouter ?</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des frais peuvent s'ajouter en cas de dépassement du nombre de kilomètres prévu dans le contrat, résiliation anticipée, voiture endommagée, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En fonction du contrat, le quota de kilométrage prévu dans le contrat, et qui n'est pas utilisé, fera parfois l'objet d'un remboursement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le concessionnaire n'a pas l'obligation de vérifier ta capacité de remboursement (via la Centrale des Crédits aux Particuliers) car ce n'est pas un crédit.</li> <li>• Tu ne deviendras jamais propriétaire du véhicule.</li> <li>• Les frais qui ne sont pas repris dans le contrat de location peuvent être très onéreux (kilométrage excédant celui prévu dans le contrat, dégâts à la voiture, accident en dehors de l'Europe, etc.).</li> <li>• Toute résiliation anticipée du contrat va coûter cher. Cela peut représenter 35% des mensualités restantes.</li> </ul>



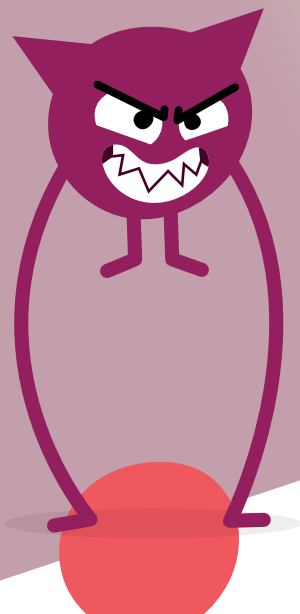
# BON À SAVOIR !

Souvent, en signant un crédit, tu signes également une **clause de réserve de propriété**. Dès lors, même si tu es en possession du véhicule, c'est le vendeur qui en reste le propriétaire jusqu'à ce qu'il soit entièrement payé. Si tu n'as pas encore remboursé 40% de la valeur au comptant de la voiture, le prêteur pourra venir la rechercher et la revendre sans ton accord.

Lorsque tu as des crédits en cours, tu es fiché à la **Centrale des Crédits aux Particuliers** de la Banque nationale de Belgique (BNB). Elle doit obligatoirement être consultée par les prêteurs avant tout octroi de crédit. Si tu ne rembourses pas ton crédit et si le retard est de plus de 1.000€, tu seras fiché dans le volet négatif et tu ne pourras plus conclure de nouveau crédit.

Afin d'avoir une sécurité supplémentaire, la banque peut demander un **garant/une caution** (souvent un proche) pour le prêt. Cette personne devra donc payer à ta place si tu ne rembourses pas ton crédit.

Souvent, tu signes également ce qu'on appelle un acte de **cession de rémunération** lors de la signature d'un contrat de crédit. Tu autorises le prêteur à percevoir directement la partie saisissable de tes revenus auprès de ton employeur ou de ton organisme de paiement si tu ne rembourses pas ton crédit comme prévu. Le prêteur n'aura pas besoin d'un jugement.

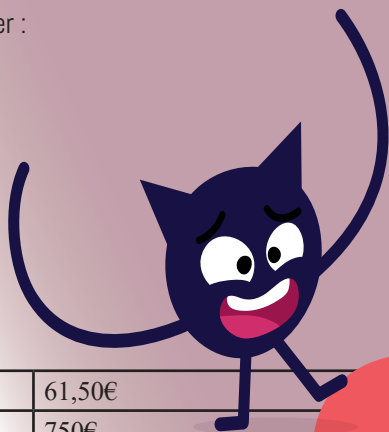


Si tu ne rembourses pas ton crédit, le prêteur peut aussi te **citer en justice** afin d'obtenir un jugement. Grâce à celui-ci, le prêteur va pouvoir procéder à une saisie de tes biens (voiture, maison, meubles...) et de ton argent (compte bancaire ou salaire). Effectuée par un huissier de justice, la saisie engendre énormément de frais. Il est donc préférable de trouver une solution avec la banque ou l'huissier de justice avant d'arriver jusqu'à ce stade.

# QUEL SERA LE COÛT RÉEL DE TA VOITURE ?

On ne va pas te mentir, une voiture coûte cher. Vérifie, avant tout achat, que tu sauras assumer les divers frais : taxe de mise en circulation, taxe de circulation annuelle, assurances, entretiens, réparations, essence, etc. Finalement, cela te coûtera plusieurs centaines d'euros par mois. Selon une étude réalisée par RTL Info en janvier 2019 <sup>1</sup>, voici les coûts auxquels il faut s'attendre pour une Citroën C3 (la voiture la plus vendue en Wallonie en 2018). Son prix d'achat moyen s'élève à 17.710€. Avec un crédit à tempérament de 5 ans au taux de 1,99%, il faudra prévoir des mensualités d'environ 310€. Au démarrage, pour mettre la voiture en circulation, il faudra compter :

Une plaque	30€
Le certificat d'immatriculation	26€
La taxe de mise en circulation	181€
L'assurance	750€
La première mensualité du crédit	310€
<b>Total</b>	<b>1.297€</b>



Ensuite, tu auras à payer par an :

La taxe de circulation	61,50€
L'assurance	750€
Le contrôle technique à partir de la 4 <sup>e</sup> année	31,70€
L'entretien (Bien évidemment, la somme peut s'avérer plus conséquente si d'importants travaux sont à faire)	300€
Le carburant (avec une moyenne de 2 pleins par mois)	1.440€
Les frais de parking	100€
Les amendes	150€
Le crédit (12 x 310€)	3.720€
<b>Total</b>	<b>6.553€/an soit 546€/mois</b>

Au total, il faut donc 1.297€ au démarrage (pour mettre la voiture en circulation). Le coût annuel de la voiture (avec le crédit) s'évalue ensuite à 6.553€, soit 546€ par mois. Et ces frais ne cessent d'augmenter. Selon une étude du SPF Finances, le coût total d'une voiture a augmenté de 10,7% entre 2008 et 2017.

1. <https://www.rtl.be/info/belgique/societe/combien-vous-coute-votre-vehicule-voici-l-ensemble-des-frais-a-prevoir-pour-son-acquisition-et-entretien-1094176.aspx>

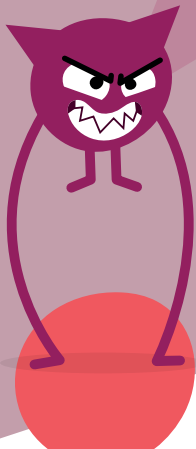
# DÉCIDÉ ?

N'oublie surtout pas de demander au concessionnaire d'indiquer sur le bon de commande « sous réserve d'acceptation d'un crédit » ou encore « sous réserve de rétractation dans un délai de 14 jours à dater de la signature du présent bon de commande ».

Ainsi, si pour une quelconque raison le crédit est refusé, l'achat de la voiture pourra être annulé sans frais.

Prends ton temps pour comparer les offres. Les vendeurs sont formés pour faire croire à l'urgence et mettre la pression pour te faire signer le contrat le plus rapidement possible. En revanche, en tant que client, tu peux imposer ton propre rythme ! C'est toi alors qui mets la pression sur le vendeur qui te proposera peut-être de meilleures conditions un peu plus tard.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR  
LA FACE CACHÉE DU CRÉDIT,  
RENDS-TOI SUR  
[www.lafacecacheeducredit.be](http://www.lafacecacheeducredit.be)



Ne pas jeter sur la voie publique - Ed. resp. : M. Van Dieren, 8 rue du Lombard, 5000 Namur

